

*Peut-on réguler le commerce mondial*

*à l'aune de la paix ?*

*In*

*La paix, un possible objectif pour les juristes*

*de droit des affaires*

Colloque organisé par le Centre de Droit Économique d'Aix-Marseille Université

Aix-en-Provence, 4 octobre 2014

Marie-Anne Frison-Roche  
Professeur des Universités, Sciences Po (Paris)

# Plan

## Introduction

### **I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?**

**A. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SEMBLE NE PAS SE POSER**

**B. L'URGENCE DE POSER LA QUESTION DE LA PAIX**

### **II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ?**

**A. LE JURISTE D'AFFAIRE, GARDIEN DES PORTES DU MARCHE DES DESIRS**

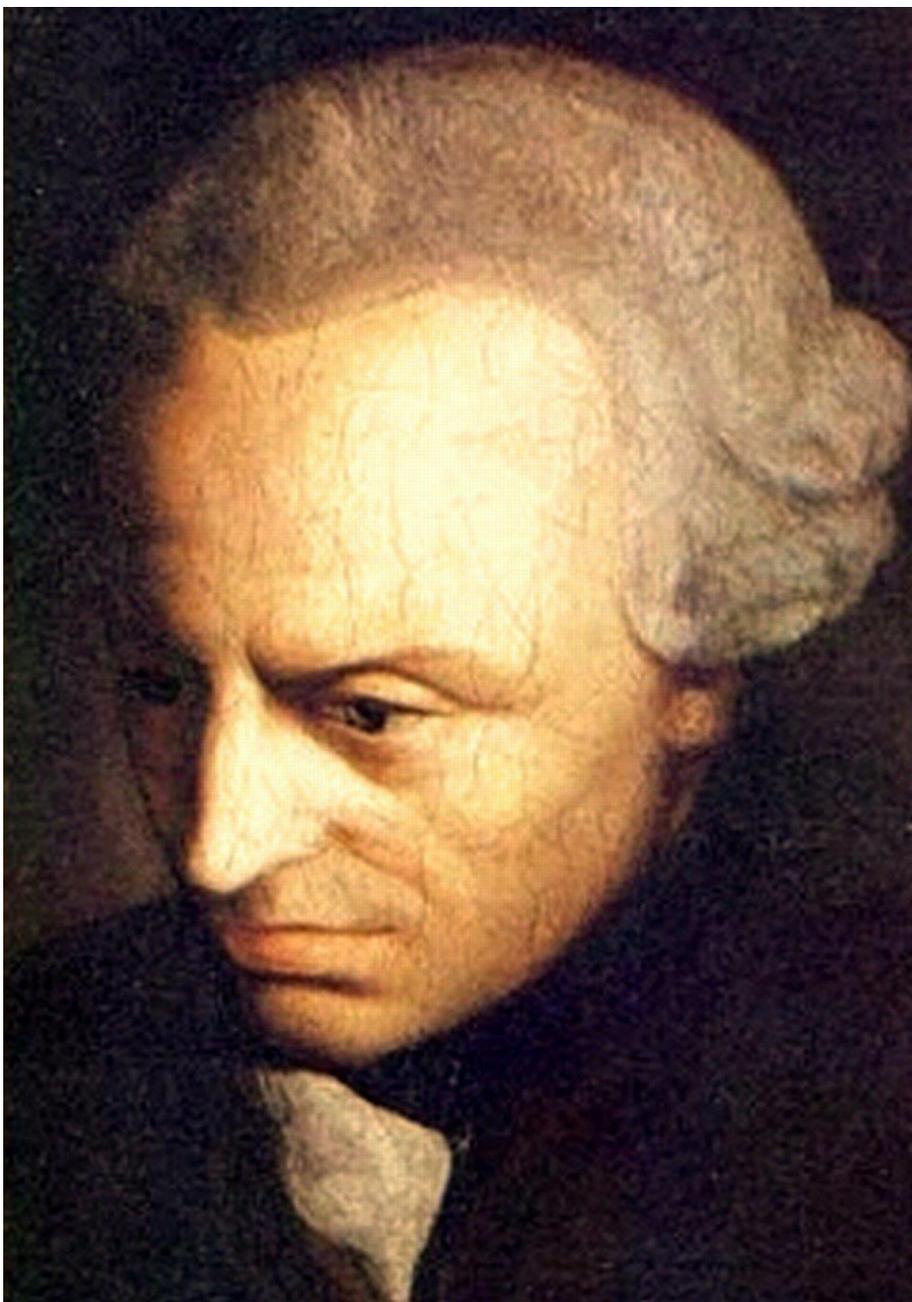
**B. LE JURISTE D'AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES**

# Plan

## Introduction

### **Seul objet :**

- **Nous rappeler à nos devoirs**
- **Nous rappeler notre pouvoir**
- **Nous signaler l'urgence**



# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?

## A. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SEMBLE NE PAS SE POSER

### 1. Commerce mondial = paix mondiale

# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?



## **A. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SEMBLE NE PAS SE POSER**

**1. Commerce mondial = paix mondiale**

# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?



A. LA QUESTION DE LA  
REGULATION DU COMMERCE  
MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX  
SEMBLE NE PAS SE POSER

**2. Hétérogénéité de la paix par  
rapport à l'activité  
commerciale**

Jacques Derrida

## Politique et amitié

Entretiens avec Michael Sprinker  
sur Marx et Althusser



Galilée

# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?

A. LA QUESTION DE LA  
REGULATION DU COMMERCE  
MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX  
SEMBLE NE PAS SE POSER

**2. Hétérogénéité de la paix par  
rapport à l'activité  
commerciale**

# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?



A. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SEMBLE NE PAS SE POSER

3. Dans les deux cas :  
« neutralité » du juriste dans  
le commerce mondial



# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?

A. LA QUESTION DE LA  
REGULATION DU COMMERCE  
MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX  
SEMBLE NE PAS SE POSER

**3. Dans les deux cas :  
« neutralité » du juriste dans  
le commerce mondial**



# I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?

## A. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SEMBLE NE PAS SE POSER

**4. Faire de la paix un  
« sujet » pour le juriste de  
droit des affaires**

I. LA QUESTION DE LA REGULATION DU COMMERCE MONDIAL A L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-T-ELLE ?



B. L'URGENCE DE POSER LA QUESTION DE LA PAIX

**1. La paix n'est pas naturelle au commerce**

I. LA QUESTION DE LA  
REGULATION DU  
COMMERCE MONDIAL A  
L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-  
T-ELLE ?



B. L'URGENCE DE POSER LA  
QUESTION DE LA PAIX

**2. Le juriste d'affaires n'est  
pas neutralisé par l'objet  
monétaire neutre**

I. LA QUESTION DE LA  
REGULATION DU  
COMMERCE MONDIAL A  
L'AUNE DE LA PAIX SE POSE-  
T-ELLE ?

B. L'URGENCE DE POSER LA  
QUESTION DE LA PAIX

**2. Le juriste d'affaires n'est  
pas neutralisé par l'objet  
monétaire neutre**



## **II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL**

### **A. LE JURISTE D'AFFAIRE, GARDIEN DES PORTES DU MARCHE DES DESIRS**

#### **1. Le devoir premier du juriste d'affaires : fixer les bornes**



## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### A. LE JURISTE D'AFFAIRE, GARDIEN DES PORTES DU MARCHÉ DES DESIRS

**2. Empêcher tout objet naturel de désir de devenir objet juridique du commerce mondial**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### A. LE JURISTE D'AFFAIRE, GARDIEN DES PORTES DU MARCHE DES DESIRS

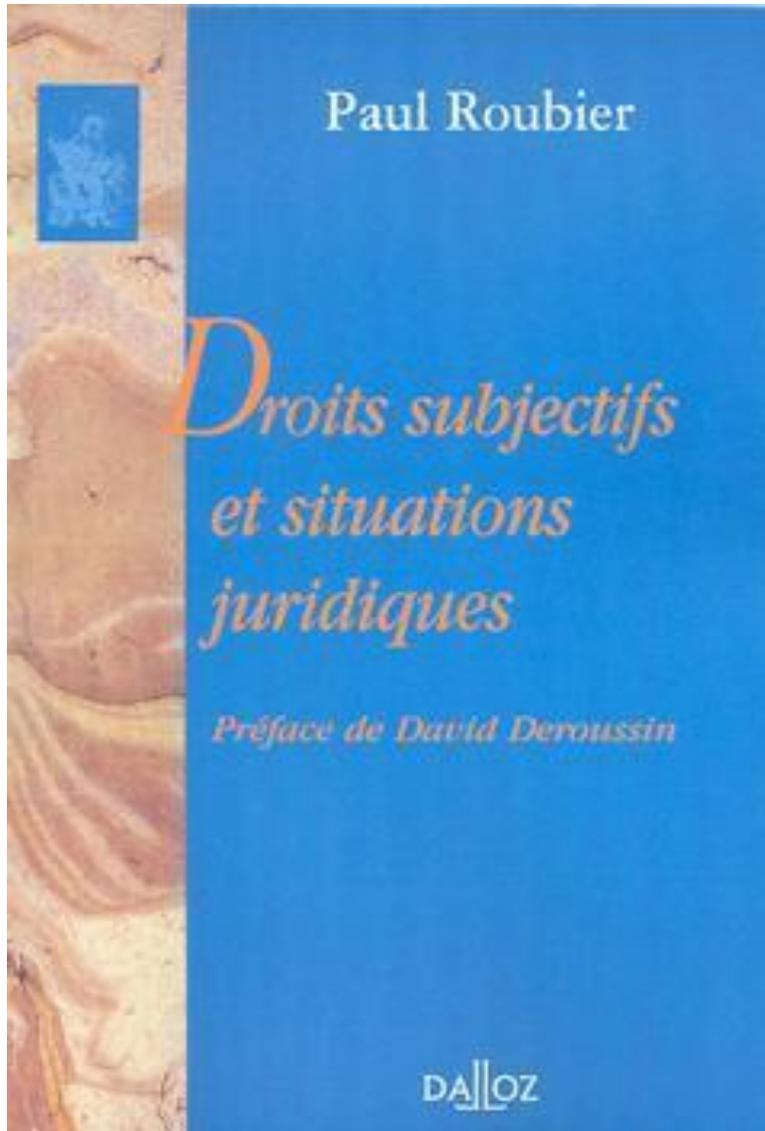
**2. Empêcher tout objet naturel de désir de devenir objet juridique du commerce mondial**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

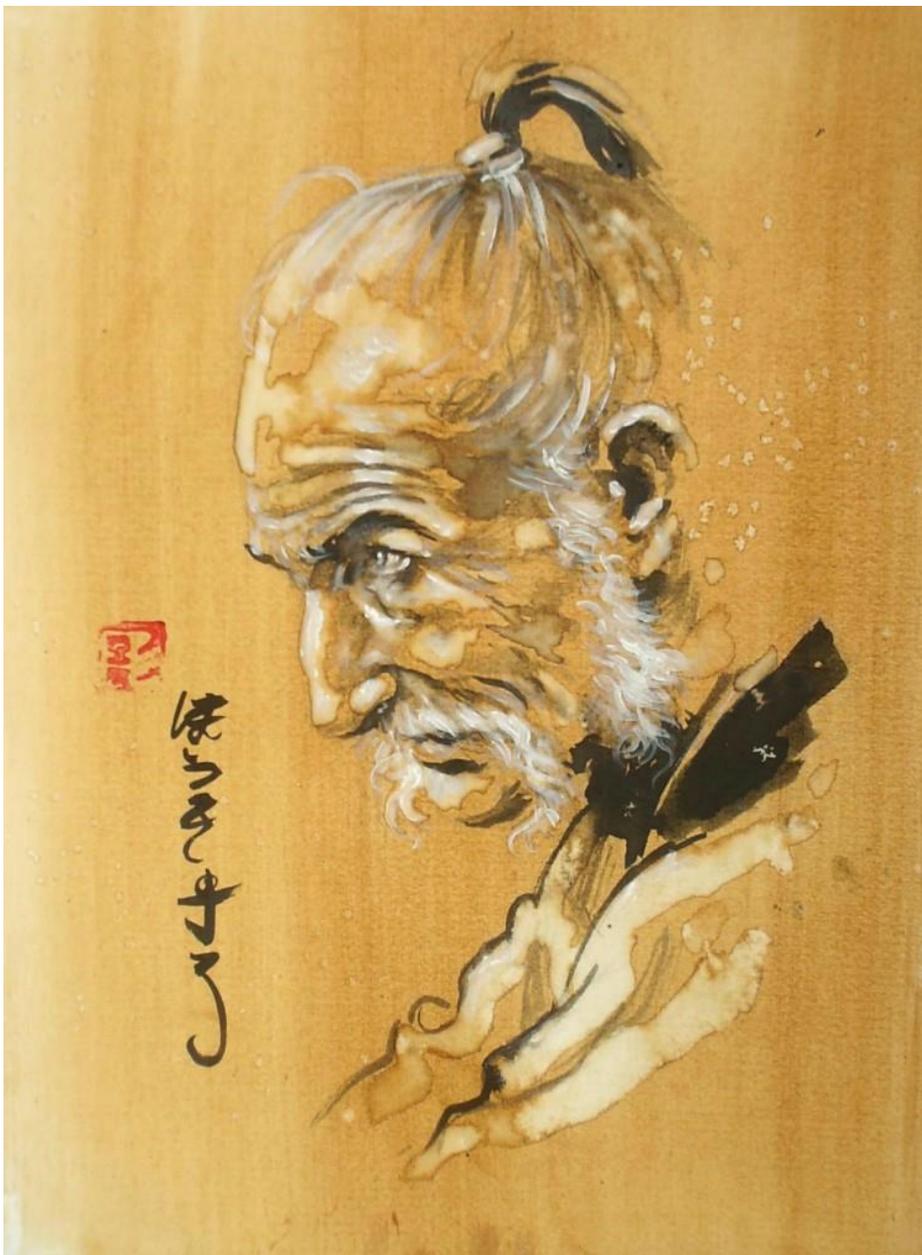
2. Tirer conséquence de la notion de « situation »



## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL

### B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

#### 2. Tirer conséquence de la notion de « situation »



## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL

### B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

#### 3. La notion de « régulation » : tenir compte de la nature des choses

- Les personnes dans les choses



## **II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL**

### **B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGÉES**

**3. La notion de « régulation » : tenir compte de la nature des choses**

- **Les choses dans les personnes**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

#### **4. L’affrontement du marché et de la régulation dans le droit du commerce mondial : le souci de la paix des personnes**

- **La protection des personnes contre la violence du marché sur les personnes**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### B. LE JURISTE D'AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

#### **5. La violence du marché du droit**

- **La violence du contrat, instrument de l'ajustement des désirs**
- **La violence du droit dominant**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### B. LE JURISTE D'AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

**6. L'affrontement du marché et de la régulation dans le droit du commerce mondial : la nécessité de retrouver le temps juste**

- **Le marché comme succession d'instant**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D’AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### B. LE JURISTE D’AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

**6. L’affrontement du marché et de la régulation dans le droit du commerce mondial : la nécessité de retrouver le temps juste**

- **La naissance de « l’homme endette »**

## II. COMMENT LA QUESTION SE POSE-T-ELLE ? : PLACE ET DEVOIR DU JURISTE D'AFFAIRES DANS LE COMMERCE MONDIAL



### B. LE JURISTE D'AFFAIRES, PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN DANS LES CHOSES ECHANGEES

**6. L'affrontement du marché et de la régulation dans le droit du commerce mondial : la nécessité de retrouver le temps juste**

- **Le juriste d'affaire doit conserver le passé dan le présent**



**COMMENT LA QUESTION SE  
POSE-T-ELLE ? : PLACE ET  
RÔLE DU JURISTE  
D'AFFAIRES DANS LE  
COMMERCE MONDIAL**

**LE JURISTE D'AFFAIRES,  
PROTECTEUR DES PERSONNES, EN LIEN  
Avec LES CHOSES ECHANGÉES**

**Le frontement du marché et de la régulation  
du droit du commerce mondial : la  
nécessité de retrouver le temps juste**

**Le juriste de droit des affaires doit  
exprimer le souci du futur au présent**

# CONCLUSION



## Situation dramatique

- On fait croire au juriste d'affaire qu'il est un technicien neutre au service de l'efficacité d'un mécanisme neutre mondial : l'ajustement des désirs
- Juriste, citoyen du dimanche
- Le commerce, modèle mondial ; commerce mondial, modèle absolu
- Neutralisation des objets par le commerce mondial : vente des femmes et des enfants
- Disparition du temps
- Seul, le juriste d'affaire peut de l'intérieur remettre la personne humaine au centre